

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 41 (1949)  
**Heft:** 12

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: « TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE »

41<sup>me</sup> année

Décembre 1949

N° 12

## Le peuple suisse ratifie la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires \*

Par Jean Möri

### *Triomphe de l'équité*

Par 545 868 voix contre 441 711, le peuple suisse approuva, les 10 et 11 décembre dernier, la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires. La participation au scrutin fut de 69 %, ce qui représente une proportion très appréciable du corps électoral. Bien que la majorité populaire suffise pour faire passer une loi qui ne modifie pas la Constitution fédérale, le souverain populaire eut la coquetterie d'offrir aux artisans du nouveau statut la majorité acceptante de 15 cantons et demi-cantons contre 10. Il s'agit donc d'un succès complet qui dépasse les prévisions les plus optimistes des partisans de la loi.

En Suisse romande même, où le négativisme sévissait avec le plus de rigueur, les résultats sont favorables, puisque Vaud, Neuchâtel et Genève donnent de nettes majorités acceptantes, alors que Valais ne succombe que par un millier de voix et Fribourg par 3602 voix. Pour apprécier à leur valeur ces deux derniers résultats, il convient de les comparer à ceux obtenus lors de la votation mémorable du 28 mai 1933 sur la réduction des traitements et salaires du personnel fédéral. La différence défavorable fut alors de 5054 voix dans le canton de Fribourg et de 3378 dans le canton du Valais.

La victoire vaudoise constitue également une des surprises réjouissantes de ces journées fastes pour la classe ouvrière, car ce canton donnait le ton à cette campagne systématique engagée contre

\* Concernant le contenu de cette loi, voir « Le statut des fonctionnaires devant le peuple », par Ed. Besençon, et « Traitements et salaires du personnel fédéral », par Robert Bratschi, dans la *Revue syndicale suisse* de novembre et mai 1949.